

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE
COMMUNE DE LE CHEYLAS – 38570
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 Juin 2020

L'an deux mil vingt et le vingt trois juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger COHARD, Maire

Présents : Mmes et MM Roger COHARD, Valérie GUGLIELMO-VIRET, Philippe DALBON, Marie-Claude CERANA, Pierre BARUZZI, Stéphanie MENGOLLI, Karim DALIBEY, Amina GHAFIR, Jérôme LOOSDREGT, Véronique DUMINI, Alexandre ASTOLFI, Florence FAIS, Michel SALVI, Audrey BUISSON, Thierry GALIFOT, Christel METAY, Gérard MARTINEZ, Martine PUGLISI, François DERAÏN, Anne LAURENT, Audrey MARRON, Sébastien PLISSON

Ont donné procuration : M. Mickael MORIN à Karim DALIBEY

Secrétaire de séance : Sébastien PLISSON

Nombre de conseillers municipaux en exercice	Date de la convocation	Date d'affichage de la convocation	Date d'affichage des délibérations
23	Vendredi 19 Juin 2020	Vendredi 19 Juin 2020	Mardi 30 Juin 2020

13- Renforcement du réseau basse tension du poste «les Chaberts» – Demande de participation à Territoire d'Énergie de l'Isère (TE38) -

Vu la délibération N° 20191217C de la commune en date du 17 décembre 2019 relative au renforcement du réseau basse tension du poste des Chaberts,

Vu le courrier de Territoire d'Énergie en date du 07 avril 2020 actualisant le plan de financement prévisionnel acté en conseil municipal le 17 décembre 2019,

Considérant les contraintes existantes sur une partie du réseau de distribution électrique basse tension du poste « les Chaberts », il convient de renforcer la section d'un câble souterrain BTS 150² en un câble de section 240² sur une longueur de 160 mètres route du Bouchet.

Territoire d'Énergie (TE38) maître d'ouvrage délégué, envisage de réaliser lesdits travaux courant de l'année 2020.

Sur la base d'une étude, les montants prévisionnels actualisés sont les suivants :

	Réseau de distribution électrique
Prix de revient prévisionnel TTC	40 840 €
Financement externe	33 969 €
Contribution communale	6 485 €
Frais de maîtrise d'ouvrage SEDI (386€)	386 €

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré,

- **PREND ACTE** du projet de travaux et du plan de financement de l'opération,
- **PREND ACTE** de sa contribution aux investissements qui sera établie par TE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel de 6 485 €, étant précisé que ce montant pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et que tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération.

Décision : Adopté à l'unanimité

